

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les entreprises de l'eau participent à la Conférence Environnementale les 20 et 21 septembre 2013

A l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Conférence Environnementale, qui sera ouverte par le Président de la République, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) formule des propositions pour favoriser le développement et la compétitivité de la filière industrielle française de l'eau et améliorer la gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement, tout en respectant les impératifs de préservation de la ressource.

#### Favoriser le développement et la compétitivité de la filière eau

La filière eau rassemble, en France, 900 entreprises industrielles et de services. Elle représente 38% des éco-industries et emploie 124 000 personnes en France.

Les activités de ses acteurs contribuent, à tous niveaux, au cycle de l'eau et participent au rayonnement de la France à l'international. Elles font également partie intégrante de l'attractivité économique des territoires sur lesquels elles interviennent.

Dans ce cadre, **la FP2E soutient vivement le projet de contrat de la filière eau** conçu en partenariat avec le Ministère du redressement productif et le Ministère de l'écologie. Ses principaux objectifs sont **de conforter et de développer l'emploi et le savoir-faire français**, notamment en intensifiant les relations entre grands groupes et TPE-PME. Le renforcement de la solidarité et la multiplication des partenariats entre les acteurs économiques de la filière doit permettre, notamment, de valoriser les innovations des petites entreprises, et d'impulser les capacités exportatrices de ces dernières.

Par ailleurs, la FP2E est attachée au caractère partenarial de la politique de l'eau. Cette politique nécessite une articulation fine des compétences et des moyens des divers acteurs du secteur - pouvoirs publics, entreprises, ONG, associations. Afin d'assurer l'avenir de la gestion de l'eau, il est nécessaire d'en re-poser l'équation économique tout en préservant les impératifs de santé publique qui lui sont assortis. Aussi, la FP2E propose deux mesures déterminantes:

- **Le maintien de l'affectation, quasi exclusive, des recettes de la facture d'eau, au financement des services publics d'eau.** Le financement des services nouveaux, qui s'écartent de ceux de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, doit être à la charge des bénéficiaires des politiques connexes à celle de l'eau, ou par le contribuable (par exemple, le financement de la surveillance des nappes d'eau souterraine, ou de la gestion des inondations).
- **Le développement d'une culture de l'engagement et de la performance** au sein des services publics, par le déploiement d'un système d'incitation basé sur la performance (performance mesurée par des indicateurs par référence aux objectifs prévus, par exemple, en matière de limitation des fuites d'eau, de qualité sanitaire, de gestion patrimoniale des ouvrages, sur les aspects sociaux, etc.).

## **Améliorer la gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement**

**La FP2E est favorable au renforcement de l'Observatoire des services publics (SISPEA)**, au sein de l'ONEMA, pour **garantir la nécessaire transparence** des services d'eau et d'assainissement, tant en termes économiques qu'en termes sociaux et environnementaux.

Forte de l'expérience de ses entreprises, **elle encourage par ailleurs le principe d'une gouvernance publique forte** et promeut l'entière liberté de choix des élus pour le mode de gestion des services publics de l'eau.

S'agissant de la gouvernance des agences de l'eau, **la FP2E est ouverte à la création de sièges nouveaux pour les associations** de consommateurs ou d'environnement au sein des comités de bassins mais **sans, pour autant, porter atteinte à la représentativité des acteurs économiques au sein de ces instances.**

La FP2E rappelle, enfin, que **dans le contexte actuel de redressement des comptes publics, les services publics de l'eau français présentent l'un des meilleurs rapports qualité-prix en Europe** : pour des services de qualité équivalente, les ménages français bénéficient d'un **prix inférieur de 11%**, en moyenne, aux prix constatés dans la majorité des pays européens. Ceci est un des apports du modèle français de la gestion déléguée des services publics, et résulte de la compétition entre opérateurs privés.

## **Respecter les impératifs de préservation de la ressource**

Contributeur actif des démarches partenariales de la filière eau, la FP2E agit conjointement avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), depuis 2010, en faveur de la protection des captages d'eau potable. Leur coopération a permis la publication d'un guide de bonnes pratiques partenariales, la mise en œuvre de plans d'actions partagés dans les zones de captage et l'offre de solutions innovantes aux agriculteurs. La FP2E propose à présent de donner priorité à l'élaboration d'un programme de sauvegarde des 513 captages identifiés comme prioritaires. Ce partenariat témoigne de l'engagement de la FP2E pour répondre aux attentes en matière qualité de l'eau et pour favoriser les actions préventives de protection de la ressource.

*La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) représente la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France (Lyonnaise des Eaux, Nantaise des Eaux, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo et Veolia Eau). Avec 32 000 collaborateurs sur le territoire français, ces dernières desservent en eau potable les deux tiers de la population et fournissent des services d'assainissement à plus de la moitié des Français. La FP2E apporte un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe. Elle est le porte parole des opérateurs privés de services publics d'eau et d'assainissement sur les sujets où l'intérêt commun est engagé : qualité de l'eau, préservation des ressources, politique environnementale, gouvernance des services publics, cadre juridique et réglementaire des métiers de l'eau, aspects sociaux, attentes des consommateurs.*

### **Contact presse :**

**Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau**

Bertrand Sirven - Agence Havas Worldwide Paris

Tel : 01.58.47.87.27 / Courriel : [bertrand.sirven@havasww.com](mailto:bertrand.sirven@havasww.com)

[www.fp2e.org](http://www.fp2e.org)